

FICHE DE PROGRAMME DE FORMATION REMISE A NIVEAU CHEF DE SERVICE DE SECURITE INCENDIE (RAN. SSIAP3)

TAUX DE RESUSSITE 2020 : 100%

TAUX DE SATISFACTION : 94%

PUBLIC VISE

Tout détenteur d'un SSIAP3 ou équivalent ou d'un ERP3 ou IGH3 ne pouvant justifier de 1607 heures en poste de SSIAP3

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Remise à niveau des connaissances théoriques et pratiques du SSIAP3 relatives aux Établissements Recevant du Public et Immeubles de Grande Hauteur dans le domaine de la sécurité incendie.

PRE-REQUIS ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Avoir le SSIAP3 ou équivalent ou ERP3 ou IGH3... ayant dépassé la date de validité triennale.
- Être titulaire d'une attestation de secourisme (AFPS ou PSC1 de moins de 2 ans ou SST ou PSE1 ou CFAPSE en cours de validité).
- Certificat médical de moins de 3 mois pour le personnel n'exerçant pas une fonction dans un service de sécurité incendie

ANIMATION PEDAGOGIQUE

- Intervenants avec une qualification minimum : de SSIAP 3 (ou équivalent) ou DUT avec une expérience de 2 ans dans la formation SSIAP 1 ou 2, ou BREVET DE PREVENTION
- Ou experts reconnus dans le domaine de compétence à traiter

DATE DE LA FORMATION

La présente formation aura lieu du.....au....

DUREE DE LA FORMATION

05 jours (35 heures) hors temps de pause et de déplacement.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

05 minimum et 12 maximum

CONTENU DE LA FORMATION

- ✓ **SEQUENCE 1 : DOCUMENTS ADMINISTRATIFS** **03H00**
 - Les obligations en matière d'affichage.
 - Élaboration des cahiers des consignes et du permis de feu.
 - Suivi et planification des contrôles réglementaires.
 - Gestion et conservation de l'ensemble des documents propres à sa mission.
 - Application (01h00) : élaboration de consignes et rédaction d'un plan de prévention.
- ✓ **SEQUENCE 2 : COMMISSION DE SECURITE** **03H00**
 - Composition des commissions de sécurité.
 - Rôle des commissions de sécurité.
 - Missions des commissions de sécurité.
 - Documents à transmettre ou à tenir à disposition Application (01h00) : exercice de préparation de l'accueil et de la visite des membres de la commission de sécurité.
- ✓ **SEQUENCE 3 : REGLEMENTATION** **07H00**
 - Règlement de sécurité dans les ERP
 - Dispositions générales, dispositions particulières et spéciales
 - Règlement de sécurité dans les IGH
 - Rappel des textes sur les moyens de secours
 - Rappel sur le code du travail, Rôle du chef de service de sécurité incendie en qualité de membre de jury aux examens SSIAP.
 - Connaissance de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié
- ✓ **SEQUENCE 4 : NOTIONS DE DROIT CIVIL ET PENAL** **02H00**
 - La délégation de pouvoir et la délégation de signature

Institut de Formation Professionnelle en Sécurité (I.F.P.S.) SAS

Siège Social : 13 Rue Saint-Honoré - 78000 VERSAILLES - Etablissement principal d'activité : 345/347 Avenue du Général de Gaulle - 92140 CLAMART - Capital social : 5 000 € - RCS de VERSAILLES N° : 838 914 224 - Code APE : 8559A - Agrément CNAPS N° : FOP-092-2019-03-24-20180668657 - Agrément SSIAP N° : 0034/2018 - Déclaration d'activité N° : 11788374578 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat, Art. L.6352-12 Code du Travail) - Convention avec FCS Montreuil pour le titre APS Niv. V N° : 19/2018 - Convention SST partenariat N° 1281 000/2017/SST-01/0/12

Site : www.ifps-formation.fr - Email : contact@ifps-formation.fr - Portable : 06 24 86 20 10 - Tél : 01 46 31 46 02 - Fax : 09 63 65 46 02

- La responsabilité civile et la responsabilité pénale
 - Le délit de la mise en danger de la vie d'autrui
- ✓ **SEQUENCE 5 : FONCTION MAINTENANCE** **02H00**
- Contextes d'obligations réglementaires
 - Aspects juridiques
 - Différents types de contrats
 - Normalisation
 - Application (0h30) : analyse critique et retours d'expérience.
- ✓ **SEQUENCE 6 : ÉTUDE DE CAS** **03H00**
- Rappel de la méthode
 - Lecture de plan
 - Application (02h00) : rédaction d'une notice technique de sécurité
- ✓ **SEQUENCE 7 : L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES** **02H00**
- Les dispositions réglementaires
 - Application (01h00) : analyse critique et retours d'expérience
- ✓ **SEQUENCE 8 : ANALYSE DES RISQUES** **05H00**
- Évaluation du maintien du niveau de sécurité
 - Le document unique
 - Le plan de prévention
 - Évaluation des risques de travaux par points chauds
 - Application (02h00) : étude d'un cas pratique
- ✓ **SEQUENCE 9 : MOYENS DE SECOURS** **02H00**
- Moyens d'extinction incendie + entretien et vérifications
 - Moyens d'alerte des secours
 - Dispositions visant à faciliter l'intervention des secours
 - Connaître et savoir exploiter un SSI
- ✓ **SEQUENCE 10 : ORGANISATION D'UN SERVICE DE SECURITE INCENDIE** **06H00**
- Organisation du service
 - Recrutement
 - Missions
 - Équipements
 - Organiser les rondes
 - Documents du service
 - Application (02h00) : Etablir une note écrite sur les principes d'organisation d'une équipe de sécurité.

ORGANISATION

Nos formations SSIAP se déroulent essentiellement dans nos locaux équipés à cet effet.

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES

Moyens pédagogiques : Salles spacieuses, vidéoprojecteur avec écran motorisé de projection, ordinateur, support de cours audiovisuels, Générateur modulaire de flamme, tableau blanc, , livrets de formation, déroulé pédagogique, textes de lois et décrets relatifs à l'objectif pédagogique, extincteurs pédagogiques rechargeables, extincteurs en coupe, Quizz Box, fiches de consignes, téléphone d'alerte, visites d'établissements recevant du public, visites d'immeubles de grande hauteur, poste de sécurité équipé d'un SSI de catégorie A, consignes, radios Emetteurs / Récepteurs, contrôleur de ronde, DATI...

Méthodes pédagogiques : Directives, exposés interactifs, démonstrations en temps réel, démonstrations commentées et justifiées, études de cas, mise en situations, ...

VERIFICATION DES ACQUIS

- Fiche d'évaluation (une minimum) (QCM ou Questionnaire ou autre) pendant ou à l'issue de l'enseignement théorique
- Fiche d'évaluation pratique (une minimum) pendant ou à l'issue de l'enseignement pratique

CERTIFICATION

La présence obligatoire à l'ensemble des séquences programmées à la remise à niveau.

Institut de Formation Professionnelle en Sécurité (I.F.P.S.) SAS

Siège Social : 13 Rue Saint-Honoré - 78000 VERSAILLES – **Etablissement principal d'activité** : 345/347 Avenue du Général de Gaulle – 92140 CLAMART - Capital social : 5 000 € - RCS de VERSAILLES N° : 838 914 224 - Code APE : 8559A – Agrément CNAPS N° : FOP-092-2019-03-24-20180668657 - Agrément SSIAP N° : 0034/2018 - Déclaration d'activité N° : 11788374578 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat, Art. L.6352-12 Code du Travail) – Convention avec FCS Montreuil pour le titre APS Niv. V N° : 19/2018 - Convention SST partenariat N° 1281 000/2017/SST-01/0/12

Site : www.ifps-formation.fr - **Email** : contact@ifps-formation.fr - **Portable** : 06 24 86 20 10 - **Tél** : 01 46 31 46 02 - **Fax** : 09 63 65 46 02

Une appréciation sur les actions du stagiaire pendant les séquences pratiques ou l'étude de cas devra être transmise à l'employeur.

➤ **MODALITES DE SUIVI DU PROGRAMME ET APPRECIATION DU RESULTAT**

- Feuille de présence.
- Feuille de suivi quotidien du programme (déroulé pédagogique).
- Attestation de fin de la formation.
- Questionnaire de satisfaction remis aux stagiaires à la fin de la formation...
- Attestation de remise à niveau SSIAP3 délivrée au stagiaire qui aura suivi l'ensemble du programme

➤ **REFERENCES REGLEMENTAIRES**

- Arrêtés : 2 mai 2005 modifié - 25 juin 1980 modifié - 22 juin 1990 modifié - 18 octobre 1977 modifié.
- Arrêté du 30 décembre 2010 portant approbation de diverses dispositions complétant et modifiant l'arrêté du 2 mai 2005 relatif aux missions.
- Arrêté du 30 décembre 2011 portant règlement de sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique.
- Code de la construction et de l'habitation (Art. R. 123-4 à 11 et R. 122-9).

COUT DE LA FORMATION

(nous consulter)

FORMACODE : 42811 – SSIAP NSF : 344 - Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène et sécurité)

REFERENT PEDAGOGIQUE

Eustache AZIE

• **CONTACTS :**

- **E-mail** : contact@ifps-formation.fr
- **Portable** : 07 61 73 20 10

ACCESSIBILITE

Locaux accessibles aux Personnes en Situation de Handicap (PSH)

REFERENT PEDAGOGIQUE

Eustache AZIE

• **CONTACTS :**

- **E-mail** : contact@ifps-formation.fr
- **Portable** : 07 61 73 20 10



Formation ouverte aux personnes en situation de handicap sauf restriction liée à l'inhabilité et/ou contre-indication médicale.

AUTORISATION D'EXERCER :

Agrément délivré par le Bureau Prévention de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris sous le numéro : **0034/2018**

Institut de Formation Professionnelle en Sécurité (I.F.P.S.) SAS

Siège Social : 13 Rue Saint-Honoré - 78000 VERSAILLES – **Etablissement principal d'activité** : 345/347 Avenue du Général de Gaulle – 92140 CLAMART - Capital social : 5 000 € - RCS de VERSAILLES N° : 838 914 224 - Code APE : 8559A – Agrément CNAPS N° : FOP-092-2019-03-24-20180668657 - Agrément SSIAP N° : 0034/2018 - Déclaration d'activité N° : 11788374578 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat, Art. L.6352-12 Code du Travail) – Convention avec FCS Montreuil pour le titre APS Niv. V N° : 19/2018 - Convention SST partenariat N° 1281 000/2017/SST-01/0/12

Site : www.ifps-formation.fr - **Email** : contact@ifps-formation.fr - **Portable** : 06 24 86 20 10 - **Tél** : 01 46 31 46 02 - **Fax** : 09 63 65 46 02